

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	23 février 2016			DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Réforme des institutions		Lié à :(obligatoire) ad 15.052
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC)		
(Amendement initialement déposé par le groupe Vert'Libéral)		
Contenu :		
Article 6, alinéa 1		
¹ Tout parti ayant obtenu <u>quatre</u> sièges au moins au Grand Conseil constitue un groupe.		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Laurent Debrot, président de la commission		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :